



Communiqué du Maire du 5 Mai 2020

COVID-19

PLAN DE DECONFINEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Période du : 14 au 29 Mai 2020

Madame, Monsieur,

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le gouvernement a décidé de procéder au déconfinement des établissements scolaires, la semaine prochaine. Ce plan de reprise est conditionné, au respect de consignes extrêmement rigoureuses, édictées par le Ministère de l'Education Nationale, dans un protocole sanitaire :

- *le maintien de la distanciation physique,*
- *la limitation des brassages des enfants,*
- *l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection extrêmement réguliers (sanitaires, locaux, mobiliers, jeux),*
- *l'application des gestes barrière*

Ces mesures sanitaires requièrent *des moyens humains conséquents*, alors que dans le même temps, de nombreuses incertitudes demeurent, à ce jour, en ce qui concerne la présence du personnel d'encadrement. Ainsi, afin de se conformer aux directives gouvernementales et de garantir la sécurité sanitaire des enfants et des encadrants, la collectivité et les équipes pédagogiques de l'Education Nationale ont décidé de faire preuve de prudence et de responsabilités, en proposant aux familles **une reprise progressive, à compter du jeudi 14 Mai.**

Une **capacité maximale d'accueil** a ainsi été déterminée pour chaque établissement scolaire au regard de la configuration des locaux (classes, couloirs, sanitaires, salle de restauration et d'accueil périscolaire...). Elle implique donc un **réaménagement du temps scolaire et périscolaire, ainsi que des conditions d'ouverture de l'établissement** :

- **mise en place d'une semaine scolaire à 4 jours** (*à titre exceptionnel et provisoire, jusqu'à la fin de l'année scolaire*) : lundi, mardi, jeudi et vendredi (capacité maximale d'accueil de 40 enfants en maternelle et de 200 enfants en élémentaire (effectif cumulé sur les deux écoles élémentaires))
- **accueil les mercredis à l'ALSH Jules Verne** (capacité maximale de 80 enfants)
- **accueil scolaire des élèves, selon une alternance définie par l'Education Nationale** (cette communication sera effectuée par chaque enseignant directement auprès des familles de la classe), à l'exception des enfants de Petites Sections de Maternelle ;
- **échelonnement des horaires scolaires**, permettant de limiter l'affluence et les rassemblements de familles (emploi du temps communiqué par l'enseignant),
- **gestion des flux aux abords des écoles** : matérialisation de différents points d'accès sur les écoles avec accueillants selon les classes (détail transmis par chaque enseignant et affichage sur site)
- **fonctionnement des services municipaux d'accueil :**
 - **restauration** assurée pour les enfants ayant cours ce jour-là, sur inscription
 - **accueil périscolaire assurée sur les écoles**, pour les enfants ayant cours ce jour-là, sur inscription
 - **suspension** des études surveillées, mais possibilité inscription périscolaire
 - **suspension** des cours de conservatoire
 - **suspension** des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)
- **conformément au protocole sanitaire**, les familles sont invitées à ne pas pénétrer dans les enceintes scolaires, à respecter les règles de distanciation, les gestes barrière aux abords de l'école, ainsi que la surveillance quotidienne de la température des enfants (inférieure à 37.8°C) avant qu'ils ne partent à l'école.

La collectivité s'engage à faire preuve d'une grande vigilance quant au nettoyage et à la désinfection de l'ensemble des locaux, conformément au protocole sanitaire. Il convient à ce titre de préciser que les sites d'accueil des enfants (professions prioritaires), occupés lors de la période de confinement, feront l'objet d'une désinfection générale, assurée par une société spécialisée, le week-end précédent la reprise.

Particulièrement sensible aux contraintes organisationnelles auxquelles les familles sont confrontées, la collectivité met tout en œuvre pour les accompagner et les tenir informées, de l'évolution de la situation. En effet, en fonction du contexte sanitaire, des effectifs accueillis et des annonces gouvernementales, ces informations peuvent être amenées à évoluer.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Jean-Paul DURET

SYNTHESE ORGANISATION Du 14 au 29 Mai 2020

• LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI

- Accueil scolaire assuré pour certains groupes d'enfants, selon emploi du temps transmis par chaque enseignant auprès des familles
 - Pour les élèves qui auront cours ce jour-là, la collectivité assurera les services municipaux suivants :
 - **Restauration scolaire en réfectoire** (*service sur table – respect distance de sécurité – désinfection du mobilier à l'issue de chaque service*)
 - **Accueil périscolaire assurée dans les classes des écoles maternelles et élémentaires**
- **Si vous souhaitez solliciter un accueil périscolaire et/ou en restauration scolaire, inscription impérative (cish@mairie-panazol.fr – 05.55.31.28.01), uniquement pour les enfants accueillis à l'école, à compter du 14 Mai.**
- **Transports scolaires** : information auprès des services de Limoges Métropole (transports-scolaires@limoges.métropole.fr)

• MERCREDI

- Accueil assuré à l'ALSH Jules Verne sur inscription et sous réserve des places disponibles (80 enfants maximum), application de critères liés à l'indisponibilité des deux parents (sur justificatif)
- **Si vous souhaitez solliciter un accueil ALSH pour votre enfant, inscription impérative (cish@mairie-panazol.fr – 05.55.31.28.01).**